

Les initiatives d'une pareille envergure sont toutefois onéreuses, et doivent être évaluées en regard d'autres options de développement économique qui cherchent elles aussi à bénéficier d'un soutien fiscal forcément limité. Nous devons trouver les façons les plus économiques et les plus rentables possible de promouvoir le resserrement des liens économiques avec la Communauté.

Dans la perspective européenne, l'idée d'une coopération économique avec le Canada est souvent associée à la concentration dans les secteurs des ressources. Comme les années 80 seront une période de très forte mise en valeur des ressources au Canada, il devrait être possible de faire un certain nombre de choses, dans le cadre du Programme énergétique national (PEN) et d'autres politiques liées aux ressources et à l'investissement, qui se traduiront par des relations économiques plus étroites avec la Communauté. Ce qui supposerait de la part du gouvernement un financement relativement limité en sus de ce qu'il se propose de faire de toute façon. Les investisseurs européens sont particulièrement attirés par les ressources énergétiques nouvelles, comme celles qu'on trouve dans les îles de l'archipel arctique.

Le Comité mixte de coopération établi aux termes de l'Accord-cadre est appelé à la fois à présenter et à étudier les questions. Nous avons besoin de l'Accord-cadre et de son Comité mixte de coopération - que je coprésidé avec M. Wilhelm Haferkamp, le vice-président aux relations extérieures de la Commission - pour traduire l'engagement du Canada et de la Communauté à mener une relation économique dynamique.

Dans ce contexte, il importe peu que le Comité contrôle, par exemple, notre réaction aux propositions européennes sur le gaz de l'Arctique, ou encore la réaction de la Communauté à nos propositions concernant la coopération aérospatiale. En fait, on pourrait prétendre que si le Comité entrait dans le jeu, le processus de prise de décision des autorités dûment constituées s'en trouverait compliqué d'autant. Il n'entre pas dans l'esprit de la coopération Canada-Communauté de tenter de ramener sous l'égide de l'Accord toute activité qui vient appuyer ses objectifs de politique - tout particulièrement lorsque bon nombre de ces objectifs sont poursuivis de façon plus appropriée au plan bilatéral ou au sein du secteur privé. L'Accord-cadre est toutefois appelé à jouer un important rôle fonctionnel: la poursuite des possibilités de coopération qui existent aux micro-niveaux. Nous pouvons également examiner avec la Commission comment les politiques gouvernementales influent sur le niveau des échanges commerciaux et financiers et voir ce que nous pouvons faire ensemble pour contribuer à la réalisation de nos objectifs.